



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 septembre 2017

Français  
Original: anglais

---

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours  
de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)

Beijing, 27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2017

### Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (section I) et les annotations qui s'y rapportent (section II).

## I. Ordre du jour provisoire

### Segment hauts responsables

1. Ouverture du Segment hauts responsables:
  - a) Allocutions d'ouverture;
  - b) Élection du Bureau;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Liens entre la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
3. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.
4. Produire des données fiables et comparables pour promouvoir un développement tenant compte de la question du handicap.
5. Rapport sur le Groupe de travail pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et examen de sa composition pour la prochaine période.
6. Examen du projet de déclaration et de plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## **Segment ministériel**

7. Ouverture du Segment ministériel:
  - a) Allocutions d'ouverture;
  - b) Élection du Bureau;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
8. Table ronde ministérielle sur le développement durable tenant compte de la question du handicap en Asie et dans le Pacifique.
9. Politiques d'avenir pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.
10. Adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon.
11. Adoption du rapport de la Réunion.
12. Clôture de la Réunion.

## **II. Annotations**

### **A. Segment hauts responsables**

#### **1. Ouverture du Segment hauts responsables**

##### **a) Allocutions d'ouverture**

Le programme de la cérémonie d'ouverture sera annoncé en temps voulu et sera disponible en ligne à l'adresse suivante: [www.unescap.org/sites/default/files/programme-intergovernmental-meeting-disability-2017.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/programme-intergovernmental-meeting-disability-2017.pdf).

##### **b) Élection du Bureau**

La liste des participants sera disponible en ligne à l'adresse suivante: [www.unescap.org/sites/default/files/list-of-participants-intergovernmental-meeting-disability-2017.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/list-of-participants-intergovernmental-meeting-disability-2017.pdf).

La Réunion élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur pour le Segment hauts responsables.

##### **c) Adoption de l'ordre du jour**

#### **Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/APDDP(4)/L.1/Rev.1)

#### **Annotation**

La Réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire annoté, avec les modifications jugées nécessaires.

**2. Liens entre la Stratégie d’Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et la Convention relative aux droits des personnes handicapées**

**Documentation**

Leveraging the Incheon Strategy to implement the 2030 Agenda for Sustainable Development (E/ESCAP/APDDP(4)/INF/1) (en anglais seulement)

**Annotation**

Au titre de ce point de l’ordre du jour, la Réunion examinera comment les gouvernements peuvent tirer parti des synergies entre la Stratégie d’Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, à des fins de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation.

Comme base de ses délibérations, la Réunion sera saisie du document d’information, et le secrétariat fera une présentation sur les liens de fond entre la Stratégie d’Incheon, le Programme 2030 et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur en 2008, et c’est l’instrument clef pour promouvoir la réalisation des droits des personnes handicapées. La Convention sous-tend la Stratégie d’Incheon. Le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable promeuvent le développement tenant compte de la question du handicap en faisant référence aux personnes handicapées et à l’objectif de ne laisser personne de côté. De plus, le mécanisme de suivi des progrès de la Stratégie d’Incheon pourrait être utilisé efficacement pour suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable en matière de handicap et de la Convention.

La Réunion souhaitera peut-être échanger des vues et se pencher sur les questions relatives aux liens entre les trois instruments, ainsi que sur les expériences nationales en matière de promotion d’un développement tenant compte de la question du handicap par les réponses intégrées apportées par les membres et les membres associés face aux exigences de la Stratégie d’Incheon, du Programme 2030 et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Les résultats des délibérations au titre de ce point de l’ordre du jour devraient être utilisés comme contribution au rapport de la Réunion.

**3. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie d’Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique**

**Documentation**

Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie d’Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/APDDP(4)/1)

Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie d’Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique: la valeur d’une approche multipartite (E/ESCAP/APDDP(4)/2)

#### **Annotation**

Au titre de ce point de l’ordre du jour, la Réunion examinera les progrès accomplis et les problèmes recensés dans la mise en œuvre de la Stratégie d’Incheon en Asie et dans le Pacifique au cours des cinq dernières années, de 2013 à 2017.

Pour servir de base à ses délibérations, la Réunion sera saisie de la note du secrétariat (E/ESCAP/APDDP(4)/1), qui récapitule les réponses fournies par les gouvernements à l’enquête régionale à mi-parcours menée par le secrétariat. La Réunion sera également saisie de la note du secrétariat (E/ESCAP/APDDP(4)/2) sur la mise en œuvre de la Stratégie d’Incheon du point de vue des organisations de la société civile, y compris les organisations de personnes handicapées, les organisations internationales et les organismes de développement. Le document contient également un résumé des réponses fournies par ces groupes à des enquêtes distinctes menées par le secrétariat.

Ces documents sont destinés à étayer le projet de déclaration et de plan d’action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d’Incheon, lequel sera examiné au titre du point 6 de l’ordre du jour.

Les délégués sont invités à présenter leurs déclarations de politique générale, qui devraient mettre l’accent sur les réalisations et les difficultés liées à la mise en œuvre de la Stratégie d’Incheon au cours de la période 2013-2017 et donner des orientations sur les travaux menés par la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) dans le domaine du handicap.

Les résultats des délibérations au titre de ce point de l’ordre du jour devraient être utilisés comme contribution au rapport de la Réunion.

#### **4. Produire des données fiables et comparables pour promouvoir un développement tenant compte de la question du handicap**

##### **Documentation**

Examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie d’Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/APDDP(4)/1)

Leveraging the Incheon Strategy to implement the 2030 Agenda for Sustainable Development (E/ESCAP/APDDP(4)/INF/1) (en anglais seulement)

##### **Annotation**

Au titre de ce point de l’ordre du jour, la Réunion examinera les questions et les bonnes pratiques relatives à la production de données fiables et comparables en vue de promouvoir un développement tenant compte de la question du handicap. Alors que la Stratégie d’Incheon et le Programme 2030 exigent des États membres qu’ils produisent des données pour mesurer l’ampleur de la participation sociale et économique des personnes handicapées, le manque de données, ainsi que l’absence de fiabilité et de comparabilité des données existantes, est un problème récurrent.

Comme base de ses délibérations, la Réunion sera saisie de la note du secrétariat et du document d'information. Les deux documents contiennent un examen des données fiables et comparables sur le handicap.

La Réunion recensera les bonnes pratiques et les stratégies visant à combler les lacunes en matière de données et étudiera comment la coopération régionale peut renforcer les capacités techniques des États membres et d'autres parties prenantes en matière de statistiques sur le handicap pour les cinq années restantes (2018-2022) de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées.

Les résultats des délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour devraient être utilisés comme contribution au rapport de la Réunion.

**5. Rapport sur le Groupe de travail pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et examen de sa composition pour la prochaine période**

**Documentation**

Rapport sur le Groupe de travail pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (E/ESCAP/APDDP(4)/3)

**Annotation**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion examinera les activités du Groupe de travail pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), menées de 2013 à 2017.

Pour servir de base à ses délibérations, la Réunion sera saisie de la note du secrétariat, qui contient des informations sur les activités du Groupe de travail et des recommandations visant à renforcer son efficacité pour la période 2018-2022, à savoir les cinq années restantes de la Décennie.

La Réunion est invitée à faire part de ses vues sur les moyens d'accroître l'efficacité du Groupe de travail. Les participants à la Réunion sont invités à exprimer leur intérêt initial à devenir membres du Groupe de travail durant son deuxième mandat, de 2018 à 2022. On trouvera des renseignements sur l'éligibilité de ses membres à l'appendice II de l'annexe de la résolution 69/13 de la Commission.

Les conclusions des délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour devraient servir de contribution au rapport de la Réunion.

**6. Examen du projet de déclaration et de plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.**

**Documentation**

Projet de déclaration et de plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon (E/ESCAP/APDDP(4)/4)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le document E/ESCAP/APDDP(4)/4 devient le document E/ESCAP/APDDP(4)/L.4 pour le Segment ministériel.

### **Annotation**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion examinera le projet de déclaration et de plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon avant qu'il ne soit soumis au Segment ministériel pour négociation et adoption finales. Le document final devrait compléter la Stratégie d'Incheon pour la période 2018-2022, compte tenu du programme mondial de développement, y compris des instruments tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les résultats des délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour seront examinés sous le point 10 de l'ordre du jour.

## **B. Segment ministériel**

### **7. Ouverture du Segment ministériel**

#### **a) Allocutions d'ouverture**

Le programme de la cérémonie d'ouverture sera annoncé en temps utile et sera disponible en ligne à l'adresse: [www.unescap.org/sites/default/files/programme-intergovernmental-meeting-disability-2017.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/programme-intergovernmental-meeting-disability-2017.pdf).

#### **b) Élection du Bureau**

La liste des participants sera disponible en ligne à l'adresse: [www.unescap.org/sites/default/files/list-of-participants-intergovernmental-meeting-disability-2017.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/list-of-participants-intergovernmental-meeting-disability-2017.pdf).

La Réunion élira un bureau composé d'un président, de vice-présidents et d'un rapporteur pour le Segment ministériel.

#### **c) Adoption de l'ordre du jour**

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/APDDP(4)/L.1/Rev.1)

### **Annotation**

La Réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire annoté, avec les modifications jugées nécessaires.

## **8. Table ronde ministérielle sur le développement durable tenant compte de la question du handicap en Asie et dans le Pacifique**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la table ronde ministérielle, composée de ministres de l'Asie et du Pacifique, présentera les bonnes pratiques visant à promouvoir un développement durable tenant compte de la question du handicap dans leurs pays et régions ainsi que les éléments favorables à ces pratiques.

La Réunion est invitée à répondre à la table ronde en donnant son avis sur les éléments propices à l'adoption de bonnes pratiques et à partager d'autres bonnes pratiques aux niveaux national et sous-régional.

Les résultats des délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour devraient être utilisés comme contribution au rapport de la Réunion.

**9. Politiques d'avenir pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les ministres et chefs de délégation seront invités à présenter leurs déclarations de politique générale, qui devraient mettre l'accent sur les questions, les politiques et les initiatives visant à promouvoir un développement tenant compte de la question du handicap et à accélérer la pleine réalisation des droits des personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique au cours des années restantes de la Décennie. Les déclarations de politique générale peuvent également retenir certains domaines de coopération régionale, y compris la coopération Sud-Sud, à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et du document final de la Réunion. Les représentants de l'ONU et des organisations intergouvernementales auront l'occasion de faire de brèves déclarations sur les mesures et initiatives permettant d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon. Un représentant de la société civile fera également une déclaration récapitulative sur les perspectives des cinq années restantes de la Décennie.

**10. Adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon**

**Documentation**

Projet de déclaration et de plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon (E/ESCAP/APDDP(4)/L.4)<sup>2</sup>

**Annotation**

La Réunion examinera, en vue de son adoption, le projet de déclaration et de plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon. Dans cette déclaration, les États membres de la CESAP réaffirmeront leur volonté d'accélérer la pleine réalisation des droits des personnes handicapées au cours des années restantes de la Décennie. Le projet de plan d'action, tel qu'annexé à la déclaration ministérielle, contient un ensemble de mesures que les gouvernements et autres parties prenantes peuvent prendre pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, et recense des synergies avec la mise en œuvre du Programme 2030 et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

**11. Adoption du rapport de la Réunion**

**Documentation**

Projet de rapport (E/ESCAP/APDDP(4)/L.3)

**Annotation**

La Réunion examinera, en vue de son adoption, son projet de rapport. Après adoption, la Déclaration et le Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon y seront annexés. Le rapport sera

<sup>2</sup> Le texte final négocié sera annexé au projet de rapport de la Réunion.

soumis à la Commission pour examen et approbation, lors de sa soixante-quatorzième session qui se tiendra en 2018.

**12. Clôture de la Réunion**

Des discours de clôture seront prononcés.

---